

sant le propriétaire de la nécessité de procéder sur pétition de droit et en prenant elle-même l'initiative des procédures, la couronne se charge du principal rôle et libère le particulier du fardeau des frais préliminaires. C'est ce qui m'a engagé à favoriser ce mode de procédure de préférence à celui fondé sur la pétition de droit, et dans presque tous les cas—je ne connais pas d'exception—cette ligne de conduite a été approuvée par les propriétaires.

M. R. L. BORDEN: On me pardonnera peut-être de faire observer qu'à mon avis on ne devrait pas soumettre ces hommes à l'inconvénient des longs retards résultant de la difficulté d'interprétation des textes de loi soumis à la cour suprême ou à aucun autre tribunal. Leurs terrains leur ont été enlevés: dans le cas actuel ils paraissent leur avoir été enlevés il y a trois ou quatre ans; et on aurait dû dès le commencement établir une procédure peu coûteuse pour la fixation du chiffre d'indemnité à accorder dans chaque cas.

Si la légitimité d'une telle initiative de la part du Gouvernement était douteuse, il aurait fallu il y a beau jour déjà faire disparaître ce doute par législation. On ne devrait pas imposer ces longs délais aux intéressés en raison de l'appel projeté à la cour suprême. Voilà trois ou quatre ans qu'ils attendent, et il serait fâcheux à mon avis de différer de les indemniser d'un jour de plus qu'il n'est nécessaire.

RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS.

M. BLAIN: Le ministère est-il disposé à produire de jour en jour les protestations qui lui sont transmises en très grand nombre relativement à la convention projetée de réciprocité commerciale? Ce sont des documents que la Chambre devrait avoir à sa disposition, et le très honorable premier ministre nous avait promis d'en faire le dépôt de jour en jour. J'ai en main copie d'une de ces protestations portant un très grand nombre de signatures d'ouvriers des filatures d'Hamilton, et d'une autre de la part de l'industrie des salaisons, et je pense qu'il s'en trouve une autre aussi de la part de négociants de Toronto.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Ces protestations ne sont pas déposées de jour en jour, mais à plusieurs reprises nous avons fourni les documents qu'on demandait. Chaque jour il arrive quelque chose et ces documents ne sont pas tous dans le même sens. Il ne nous parvient pas seulement des déclarations hostiles à la convention, mais aussi des déclarations approbatrices, et il est fort probable que l'honorable député ne tient pas à avoir communication de celles-là.

Sir ALLEN AYLESWORTH

M. BLAIN: Je n'ai pas fait de distinction bien tranchée. Je conjecturais que la plupart des pétitions étaient hostiles au projet, mais je serai très satisfait si le ministre des Finances veut déposer tous les documents sur le bureau; ils auront tous leur utilité. On devrait nous donner une réponse précise à cet égard; j'aimerais à savoir si, oui ou non, le ministère à l'intention de faire ce dépôt au jour le jour.

L'hon. M. FIELDING: C'est la première fois que j'entends faire cette proposition, et je ne suis guère en mesure de répondre catégoriquement pour le moment.

M. BLAIN: Ces jours derniers, une demande semblable fut faite et le très honorable premier ministre promit de faire le dépôt de jour en jour.

Sir WILFRID LAURIER: L'honorable député fait erreur.

M. BLAIN: Le 14 février, comme suite à une demande de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) touchant certaine délégation des producteurs de fruits et de légumes, j'ai demandé si l'on voyait quelque objection à porter à la connaissance de la Chambre l'opinion des personnes engagées dans l'industrie des salaisons, et qui avaient envoyé une délégation auprès du Gouvernement peu de temps auparavant. J'ajoutais que le dépôt de ce rapport nous ferait connaître l'opinion de ces industriels, et le premier ministre avait répondu: Il n'y a aucune objection, tout sera déposé.

Sir WILFRID LAURIER: Cela ne veut pas dire du jour au lendemain. J'ai apporté avec moi le procès-verbal de l'entrevue avec les salieurs, et je le dépose sur le bureau. Mon intention est de le faire suivre d'un rapport sur l'entrevue avec les producteurs de fruits et de légumes. Je ferai mieux encore, car je vais faire imprimer tout cela. Je propose donc:

Que le rapport dressé de l'entrevue qui a eu lieu le 10 février courant à la Chambre des communes entre les délégués des producteurs de fruits et de légumes, le premier ministre et quelques membres de l'administration soit imprimé pour l'usage des députés et que la règle 74 soit suspendue à cet égard; et que soient également imprimés les mémoires présentés par les salieurs de viandes des provinces de Québec et d'Ontario.

(La motion est adoptée.)

MESSAGE DU GOUVERNEUR GENERAL —FRONTIERE DE L'ALASKA.

Sir WILFRID LAURIER délivre un message du Gouverneur général, duquel message il est donné lecture par M. l'Orateur, ainsi qu'il suit:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le quatrième rapport con-